



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 mars 2020

Le Gouvernement renforce les mesures de protection des personnes âgées au stade 2 de l'épidémie de coronavirus COVID-19

Au regard des dernières données épidémiologiques à jour, afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de protéger les personnes les plus vulnérables, le Gouvernement a décidé de renforcer les restrictions de visite dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins de longue durée (USLD), l'intégralité des visites de personnes extérieures à l'établissement est suspendue. Dans les résidences autonomie, les visites sont fortement déconseillées.

Des exceptions pourront être décidées pour des cas déterminés par le directeur d'établissement, sur la base des préconisations locales délivrées par l'agence régionale de santé et la préfecture.

Dans ce cadre, toutes les mesures seront prises au sein des établissements pour que les proches des personnes âgées concernées puissent être informés très étroitement de l'évolution de la situation et puissent maintenir un lien étroit avec elles, par tout autre moyen que les visites.

Cette mesure exceptionnelle, rendue nécessaire par une situation sanitaire exceptionnelle, sera levée dès que la situation le permettra.

Au-delà de cette mesure, et conformément à l'engagement pris par Olivier Véran et Sophie Cluzel devant les représentants du secteur social et médico-social le 3 mars 2020, des protocoles nationaux validés par les autorités sanitaires et définissant la conduite à tenir pour protéger les personnes vulnérables tout comme les professionnels ont été communiqués. Ils sont consultables sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Ils seront mis à jour en continu afin que les professionnels puissent s'adapter à toute évolution rapide de la situation sanitaire.

Pour rappel, une mise à jour quotidienne des recommandations est effectuée à partir de ce lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Contact presse :

Cabinet d'Olivier VERAN : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 65